



Réf.:

(Prière de rappeler cette référence dans la réponse)

Madame, Monsieur,

Merci pour l'intérêt que vous portez à notre projet.

Notre association, qui est une association sans but lucratif, gère une cinquantaine de chambres sur le territoire de la ville de Luxembourg. Elles sont réservées à des stagiaires, qui dans le cadre de leurs études et leur carrière professionnelle sont appelés à accomplir un stage au Luxembourg. Une priorité est accordée aux stagiaires des Institutions Européennes à Luxembourg.

Toutes nos chambres sont meublées d'un lit et d'une armoire-penderie, d'un bureau et d'une chaise. De plus, elles sont équipées d'un accès Internet (Ethernet/WiFi).

L'indemnité d'occupation mensuelle d'une chambre varie entre 400,00 € et 725,00 €, les dimensions et le confort de la chambre varient en conséquence. Le stagiaire est invité d'apporter ses affaires personnelles ainsi que draps et couverture pour le lit.

La cuisine, la salle de séjour, les salles de bain, les WCs et la buanderie sont à utiliser en commun. Ils sont équipés et sont nettoyés par notre équipe de nettoyage. La chambre occupée, par contre, doit être tenue propre par le stagiaire. Un état des lieux est établi avec lui au début et à la fin de son contrat.

Si vous désirez réserver une chambre, nous vous demandons de nous faire parvenir :

- un CV
- une lettre de motivation
- une copie du contrat de stage
- une copie de votre CI ou de votre passeport
- une copie de votre visa (pays hors EU)
- ainsi que la demande de réservation, à télécharger de notre site Internet [www.wfs.lu](http://www.wfs.lu)

En outre nous vous prions de virer sur notre compte bancaire

POST Finance  
Coin rue Epernay  
L-2997 Luxembourg  
IBAN : LU65 1111 1124 7653 0000  
SWIFT/ BIC: CCPLLULL

**au moins deux mois** avant le début de votre contrat, l'équivalent d'un mois d'indemnité d'occupation à titre de caution augmenté de **100,00 €** pour la caution des clefs que vous recevrez à votre arrivée. Finalement nous vous demandons **100,00 €** à titre de participation aux frais administratifs. Votre réservation ne sera définitive qu'après acceptation de votre dossier et paiement de votre caution. Nous vous en informerons dûment et en temps utile.

S'il vous est impossible, pour une raison ou une autre, d'obtempérer à vos engagements, nous vous serions reconnaissants de nous en informer au moins **deux** mois avant le début de votre contrat. Si cet avertissement de votre part échoit moins de deux mois avant le début de votre contrat, votre caution servira à couvrir la période pendant laquelle la chambre réservée pour vous reste inoccupée. Un solde éventuel vous sera évidemment remboursé.

Nous espérons que nous avons pu vous fournir les informations requises et restons à votre disposition pour toute question supplémentaire que vous désirez poser.

Salutations distinguées

« Wunnraum fir Stagiairen »  
le conseil d'administration